

Les Services d'Information Jeunesse Généralistes en Allemagne en 1997

Les pages ci-jointes constituent le chapitre sur **l'Allemagne**

qui fait partie d'une étude sur 17 pays achevée en 1997.

Chaque chapitre donne un état de la situation de l'information et du conseil généralistes pour les jeunes dans ce pays à fin 1997, et des méthodes et des structures employées pour son organisation et sa diffusion.

Cette étude a été menée par l'**Agence européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes** (ERYICA), dont chacune des organisations auteur est soit une "Organisation Membre" soit une "Organisation qui coopère". De ce fait, cette étude est limitée aux pays dont les réseaux des centres et services d'information jeunesse généralistes étaient en fonction en 1996-97 et qui coopéraient avec ERYICA.

Les 17 chapitres de cette étude, chacun en version anglaise et en version française, peuvent être consultés sur le site Internet d'ERYICA ("www.eryica.org" - voir dans la partie "Documents", puis sous "Etude 1997"). Chaque fichier, qui est en Word 2.0 pour Windows / PC (de longueur variable allant de 4 à 20 pages), peut être aussi téléchargé à partir du site.

On peut également trouver sur le site Internet d'ERYICA des informations plus récentes sur chaque partenaire national d'ERYICA, sur ses activités et son réseau :

- a) **adresses actuelles des partenaires nationaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays" ;
- b) **liens aux sites Internet des partenaires nationaux** : sous "Découvrez les SERVICES", puis "Sites Web des Partenaires d'ERYICA" ;
- c) (dans le cas où l'organisation coordonne un réseau) **liens à une liste d'adresses des centres régionaux ou locaux** : sous "Découvrez ERYICA", puis "Membres", et ensuite "Pays".

Remerciements

ERYICA souhaite remercier la Commission européenne pour son appui financier accordé à cette étude, dans le cadre de son programme "Action Public Jeunes"

© ERYICA, 1999

Publié par **ERYICA** (association sans but lucratif)
101 quai Branly, F-75740 Paris Cedex 15, France
E-mail : SGeryica@aol.com

ALLEMAGNE

INTRODUCTION

Dans l'état fédéral d'Allemagne, la responsabilité pratique des stratégies et des services relatifs à la jeunesse est assurée par le ministère de la Famille, du Troisième Age, de la Femme et de la Jeunesse, les Etats fédéraux (*Länder*) et les institutions locales. Au niveau fédéral, le **Plan Enfance et jeunesse de la Fédération** est le principal instrument de financement des activités des organisations de jeunesse et des réseaux de services de jeunesse. Il existe également des programmes pour l'enfance et la jeunesse au niveau des Etats fédéraux et des grandes villes.

Si, au cours des dernières années, l'information des jeunes est devenue un objet de préoccupation croissante pour la politique des jeunes en Allemagne, il n'existe dans ce pays aucune structure dotée d'une responsabilité ou d'une autorité politique, exclusivement et prioritairement axée sur l'information des jeunes.

La responsabilité en matière d'information et de conseil reposant sur plusieurs domaines spécialisés, la prestation des services d'information s'est fondée sur la structure fédérale et décentralisée de la République d'Allemagne. La plupart des questions et des sujets qui intéressent les jeunes relève de la compétence des Etats fédéraux et des institutions locales et, pour certaines d'entre elles, de la Fédération. Présents aux niveaux régional et local sur l'ensemble du territoire de la République fédérale, les centres d'information spécial-

isés sont accessibles à tous les jeunes. Cette structure est par ailleurs relayée par des centaines de services municipaux pour la jeunesse qui, si nécessaire, facilitent l'accès à l'information.

Des centres d'information jeunesse, dont la vocation principale est le conseil, ont été créés au cours des dernières années au sein des services d'action locale pour les jeunes. Créés pour aider à résoudre les difficultés et les problèmes personnels des jeunes, ces centres s'adressent aux jeunes adolescents et adultes mais aussi aux autres groupes. Ils offrent des services de conseil sur divers problèmes et situations de conflit. Si nécessaire, ils peuvent adresser leurs interlocuteurs à des services de conseil spécialisés en toxicomanie, alcoolisme, études, SIDA, voyage, problèmes familiaux, etc.

Les informations contenues dans ce texte ont été fournies par "Internationaler Jugendaustausch- und Besucherdienst" (IJAB), qui participe à plusieurs programmes de coopération européenne en matière de jeunesse, y compris dans le domaine de l'information jeunesse :

IJAB

Hochkreuzallee 20, D-53137 Bonn

☎ (49+228) 950.60

Fax: (49+228) 950.61.99

Texte mis à jour en : Décembre 1997

ETUDE SUR LES SERVICES D'INFORMATION INFORMATISES

En 1992, dans le cadre d'un projet lancé par l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA), IJAB a mené une étude sur les services d'information jeunesse informatisés en Allemagne.

La plupart des services à cette époque abordait des questions se rapportant aux jeunes. Les bases de données avaient une orientation professionnelle déterminée (médicale, sociale, etc.) et en traitaient des aspects professionnels très précis.

Le nombre de services d'information jeunesse informatisés était assez limité. Seuls deux services ont été recensés. C'étaient majoritairement des bases de données littéraires de références bibliographiques, qui ne proposaient aucune analyse, étude des courants ni recherche approfondie.

Le ministère fédéral de la Femme et de la Jeunesse (rebaptisé ministère de la Famille, du Troisième Age, de la Femme et de la Jeunesse en 1994) a soutenu financièrement divers projets dans l'idée de constituer des services d'information jeunesse, plus particulièrement dans les Länder de l'Est. Il a également apporté son soutien à des services d'information jeunesse informatisés dans des domaines spécifiques tels que le projet InfoMax conçu par l'Association des auberges de jeunesse allemandes.

EVOLUTIONS RECENTES

Parallèlement aux discussions européennes sur l'information des jeunes et en réaction à leurs besoins en matière d'information, notamment dans le domaine de la mobilité, les débats sur l'opportunité d'une politique spécifique des jeunes pour le développement de services d'information et de conseil adéquats à l'échelle de la Fédération et

des Etats fédéraux ont largement retenu l'attention. Après la réunification de l'Allemagne, divers services d'information des jeunes ont été créés pour répondre très précisément aux besoins des jeunes des Länder de l'Est.

A cet égard, il faut noter que les informations diffusées couvrent un large éventail d'activités : placement professionnel des jeunes, orientation professionnelle, formation, services pour enfants surdoués, centres d'information jeunesse, etc.

Si les centres d'information jeunesse spécialisés sont multiples, les centres d'information jeunesse "généralistes" rest-ent peu nombreux. La plupart d'entre eux sont gérés par différents organismes, ont leur propre infrastructure et travaillent de façon indépendante. Il n'existe pas de centre national d'information jeunesse dans la République fédérale d'Allemagne.

Conseil fédéral de la jeunesse

En octobre 1992, le Conseil fédéral allemand a adopté une résolution sur l'information des jeunes et a souligné l'importance d'une coordination nationale tournée vers une coopération à l'échelle européenne.

Depuis, sept conférences nationales sur les services et les centres d'information des jeunes ont eu lieu. Le 1^{er} décembre 1995, le Conseil fédéral allemand de la jeunesse a lancé un projet pilote : "**Coordination des services d'information des jeunes dans la République fédérale d'Allemagne**" (*Jugendinformation, c/o DBJR, Haager Weg 44, D-52127 Bonn*) afin de développer un réseau de services d'information jeunesse. Dans le cadre de ce projet pilote, dont le terme est prévu pour fin 1997, Jugendinformation a établi des contacts et une coopération informelle avec ERYICA. Il est prévu de poursuivre ces activités au-delà de l'année 1997 et d'institution-

naliser la coordination et la constitution du réseau dans le domaine de l'information jeunesse en Allemagne.

InfoMax

InfoMax, le projet d'information jeunesse de l'Association des auberges de jeunesse allemandes (*Deutsches Jugendherbergswerk, Bismarckstr. 8, D-32756 Detmold*) a débuté en juin 1992 et s'est terminé en 1994. Ce projet international d'activité pilote des auberges de jeunesse avait pour objectif de fournir des services d'information aux jeunes via des kiosques électroniques implantés dans les auberges. L'idée a été développée pour satisfaire les besoins des jeunes en matière d'information, que leur mobilité croissante avaient créé. L'ensemble des auberges de jeunesse sur le territoire allemand a participé à la phase de test avec un kiosque électronique dans chaque auberge. Après le projet pilote, le système InfoMax a été constitué en tant que base de données du réseau d'information au sein de la Fédération européenne des associations d'auberges de jeunesse.

Depuis 1996, en accord avec une décision du comité directeur de l'Association des auberges de jeunesse allemandes, le projet **InfoMax** est administré par InfoMax, c/o Bohm-Nonnen-Urhahn, Havelstr. 26, D-64295 Darmstadt.

IJAB

En 1996, IJAB a été mandaté par le ministère de la Famille, du Troisième Age, de la Femme et de la Jeunesse en vue de

développer un service d'information sur CD-ROM sous le nom "**Banque de données sur le travail international en matière de jeunesse**" (*Datenbank für Internationale Jugendarbeit*). Ce service d'information pour la coopération internationale dans le domaine de la jeunesse sera disponible sur CD-ROM et via Internet en 1998.

IJAB est aussi l'opérateur national du **service d'information Eurodesk**, partie intégrante du réseau Eurodesk créé par la Commission européenne. Connecté au serveur central Eurodesk de Bruxelles, Eurodesk-Allemagne propose une assistance téléphonique (0228-9506208) pour répondre aux demandes de renseignements relatifs aux programmes jeunesse de l'Union européenne (une version Internet sera également disponible en 1998).

Lors de l'Assemblée des membres de l'IJAB, à laquelle ont participé le ministère de la Famille, du Troisième Age, de la Femme et de la Jeunesse et les représentants des Länder, une discussion permanente s'est instaurée depuis le début de l'année 1997 en vue de créer un **serveur national en matière de jeunesse** ("*Jugendserver Deutschland*"), qui permettra, à terme, de doter les réseaux internationaux d'un cadre institutionnel de coopération.

Depuis la création d'ERYICA en 1986, l'IJAB a activement soutenu ses activités et a reçu un statut d'observateur dans l'Assemblée Générale d'Agence.